

# Forêt d'Olonne

27 km dont 95% de chemins  
Carte IGN 1227 OT



Le balisage

*La forêt d'Olonne, 22,5 km balisés et 4,5km de plage.*

*Le circuit est balisé dans la forêt, sur les panneaux chaque secteur est nommé, des haltes équestres sont prévues au Curé, et à La Sainte Emilienne avec des parkings plus importants.*

**Quelques petits parkings:**

- le Marais Gillard, le long de la route devant le centre équestre de Sauveterre.
- A la Sainte Emilienne un passage est aménagé sous la route pour accès à la forêt.

*Au centre équestre de Sauveterre l'accès à la forêt est un chemin entre les paddocks (voir la photo ci-contre).*



**Accès autorisé aux plages uniquement par les cales de « Sauveterre » et des « Granges »**

**Les horaires d'accès aux cales :**

**16 sept au 15 avril :** 3 h avant et 3 h après la marée

**16 avril au 10 juin :** interdit de 13h30 à 18h30

**11 juin au 15 sept :** interdit de 10h30 à 19h00 à partir de la cale de Sauveterre en direction du sud vers la plage des grands chevaux.

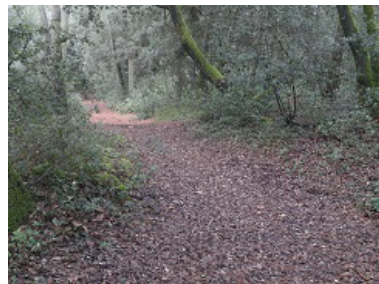
**Circulation sur la plage interdite de la cale de Sauveterre en direction du nord jusqu'à la cale des Granges.**

**ATTENTION, il est fortement conseillé de nettoyer les crottins sur le passage des cales, prévoir le sac et pelle !!**

**A voir sur le circuit :**



Sentier du Menhir



Sentier en forêt